

FPG Sélect PlacementPlus

présentant les fonds distincts
et les comptes à intérêt garanti

Vous recherchez une solution de constitution et de protection du patrimoine assorties d'une éventuelle protection contre les créanciers?

Le contrat FPG Sélect PlacementPlus donne accès à un large éventail d'options de placement, y compris des solutions pour les titres à revenu fixe, les placements équilibrés et les placements en actions, des fonds distincts de FNB et des comptes à intérêt garanti (CIG).

- une sélection complète de fonds distincts et de portefeuilles de répartition de l'actif assortis de frais concurrentiels;
- un choix parmi des CIG et un compte à intérêt quotidien (CIQ);
- des avantages en matière de planification successorale;
- des garanties de capital-décès et à l'échéance (fonds distincts seulement).

Gamme complète de fonds distincts

Vous profitez des compétences d'excellents gestionnaires de fonds canadiens qui offrent un éventail complet de catégories d'actif allant des fonds de titres à revenu fixe aux fonds d'actions spécialisés.

Grâce à la Surveillance des placements^{MD}, programme exclusif à Manuvie, nous effectuons pour vous un suivi des gestionnaires de fonds et nous assurons une surveillance rigoureuse du processus de gestion des fonds.

Choix parmi des CIG

N'étant pas exposés aux marchés, les CIG et le CIQ peuvent protéger vos placements grâce à des taux d'intérêt garantis concurrentiels. Vous avez accès à un éventail de durées pour répondre à vos besoins.

Souplesse

Vous pouvez effectuer des transferts entre fonds distincts et gestionnaire de fonds si vos besoins ou vos préférences changent. Vous pouvez également accéder en tout temps à l'épargne dans votre fonds distinct, votre CIG ou votre CIQ. Enfin, vous pouvez facilement effectuer des transferts de fonds distincts à des CIG ou à un CIQ¹.

¹ Les retraits et les transferts entre options de placement peuvent être assujettis à des frais, entraîner des conséquences fiscales et avoir des répercussions sur les garanties de fonds distincts. Les transferts des CIG vers un CIQ sont permis seulement à l'échéance. Les transferts entre CIG ne sont pas permis.



Autres garanties et caractéristiques

Protection contre les créanciers. Un contrat FPG Sélect PlacementPlus peut contribuer à protéger votre actif contre les créanciers. Cette caractéristique plaira aux professionnels et aux propriétaires d'entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

Avantages pour les ayants droit. Au décès, le produit de votre contrat peut être versé aux bénéficiaires désignés (autres que la succession) rapidement et discrètement², en évitant les frais juridiques, de succession et d'homologation.

Frais concurrentiels. Les ratios des frais de gestion (RFG) des fonds distincts se comparent avantageusement à ceux de la plupart des fonds communs de placement.

Option de règlement sous forme de rente. Au décès, vous pouvez demander le transfert automatique du produit de votre contrat FPG Sélect PlacementPlus dans une rente qui sera versée graduellement à vos bénéficiaires.

Cela vous donne un contrôle sur la façon dont vos actifs seront versés à vos bénéficiaires et élimine le besoin et les coûts liés à la mise sur pied d'une fiducie.

² En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance dont le bénéficiaire est désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.



La solidité de Gestion de placements Manuvie

Nous sommes un chef de file³ en matière de solutions financières. Nous mettons à profit une expérience de plus de 130 ans ainsi que les ressources exhaustives de notre société mère, Société Financière Manuvie. Nous sommes fiers d'offrir une approche de placement spécialisée, un engagement à l'égard de la gestion d'actifs responsable et l'accès à un réseau de gestionnaires d'actifs spécialisés non affiliés de partout dans le monde.

- Parmi les 10 plus importants fournisseurs sur le plan de l'actif géré³
- Actif géré à l'échelle mondiale de 1,1 billion de dollars canadiens⁴
- Parmi les 40 plus grands gestionnaires de fonds au monde⁵
- 18 régions couvertes à l'échelle mondiale; plus de 600 spécialistes en placements
- Nommée au sein du groupe des leaders des PRI en 2020 en raison de l'excellence de l'information qu'elle publie en matière d'investissement responsable⁶
- A+ Meilleures notes dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI), pour la stratégie et la gouvernance, ainsi que pour l'intégration des actions et des titres de créance (souverains, supranationaux et d'organismes gouvernementaux)⁶

³ Fonds communs de placement : Classée au huitième rang dans le secteur des placements pour les particuliers (troisième rang parmi les sociétés indépendantes) pour les ventes nettes de fonds communs de placement à long terme pour décembre 2021, ainsi qu'en attestent nos ventes nettes de 95 millions de dollars et notre actif net de 94,25 milliards de dollars. Fonds distincts : actif géré de 40,9 millions de dollars canadiens – au premier rang dans le secteur selon Investor Economics, Canada, novembre 2021

⁴ Source : MFC Statistical Information Package. Gestion de placements Manuvie est la marque mondiale unifiée des activités mondiales de gestion de patrimoine et d'actifs de Manuvie, au service des épargnants et des clients institutionnels dans trois secteurs : régimes de retraite, services aux particuliers et gestion d'actifs institutionnels (marchés publics et marchés privés). L'actif géré et administré par Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde au 31 décembre 2021 comprend un actif géré de 246,8 milliards de dollars pour le compte d'autres segments et un actif administré de 187,6 milliards de dollars. La valeur de l'actif est exprimée en dollars canadiens.

⁵ Sources : Classement pro forma, sondage « Money Managers » de Pensions & Investments (P&I) pour 2021.

⁶ Communiqué de presse du groupe des leaders des PRI 2020, Principles for Responsible Investment (PRI), 19 octobre 2020.

Assuris

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les titulaires de contrats canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Pour en savoir plus sur la protection offerte par Assuris, vous pouvez consulter le site www.assuris.ca ou téléphoner au Centre d'information Assuris, au **1-866-878-1225**.

Pour de plus amples
renseignements,
communiquez avec votre
conseiller ou visitez
gpmanuvie.ca

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les garanties à l'échéance et au décès sont réduites en proportion des retraits. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect Manuvie, qui propose la série de fonds PlacementPlus, et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. FPG Sélect PlacementPlus, Surveillance des placements, Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1-800-355-6776.